

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

MERCREDI le 15 février 1928.

Résolu,— Que toutes les questions se rattachant aux pensions et aux problèmes des anciens combattants soient renvoyées à un comité spécial composé de messieurs: Adshead, Arthurs, Black (Yukon), Clark, Fiset (sir Eugène), Gershaw, Hepburn, Ilsley, McLean (Melfort), McGibbon, McPherson, MacLaren, Power, Ross (Kingston), Sanderson, Speakman et Thorson.

Attestation.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre.

JEUDI le 16 février 1928.

Ordonné,— Que les dispositions de l'article 65 du Règlement, par lequel aucun comité spécial, sans la permission de la Chambre, ne peut se composer de plus de quinze députés, soit suspendu pour ce qui se rattache à la résolution adoptée par la Chambre le 15 février, nommant un comité spécial des pensions et problèmes des anciens combattants.

Attestation.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre.

LUNDI le 20 février 1928.

Ordonné,— Que ledit Comité soit autorisé de citer des personnes, de requérir des documents et archives, d'interroger des témoins, d'imprimer de jour en jour les comptes rendus des délibérations et des témoignages que le Comité pourra ordonner pour l'usage de ses membres et de ceux de la Chambre, et de faire rapport de temps à autre.

Attestation.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre.

LUNDI le 27 février 1928.

Ordonné,— Que ledit Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Attestation.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre.

MARDI le 10 avril 1928.

Ordonné,— Que le projet de loi suivant soit renvoyé audit Comité: Le bill n° 39 intitulé *Loi concernant la distribution de certains fonds de cantine.*

Attestation.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre.